



DisAbled Women's Network (DAWN) Canada  
Réseau d'Action des Femmes Handicapées (RAFH) Canada

469, rue Jean Talon Ouest, #215 Montréal, QC H3N 1R4

[www.dawncanada.net](http://www.dawncanada.net)

1-866-396-0074



**Témoignage devant le Comité permanent de la condition féminine  
(FEWO)  
Pour l'étude sur la violence envers les jeunes femmes et filles au  
Canada  
23 novembre 2016**

Bonjour à tous.

Pour commencer, j'aimerais tout d'abord souligner que nous vivons une période de vérité et de réconciliation ici au Canada avec nos soeurs et nos frères autochtones et également reconnaître que nous sommes réunis aujourd'hui sur le territoire de la nation algonquine.

J'aimerais également remercier le Comité de nous avoir réunis ici aujourd'hui et d'entreprendre cette importante étude sur la violence faite aux femmes. DAWN-RAFH est un organisme pancanadien de lutte contre toutes les formes de violence faites aux femmes handicapées et il est le seul organisme, depuis plus de 30 ans maintenant, qui axe son action sur la réponse à apporter aux situations de violence.

Il est également important de reconnaître qu'en dépit de tous nos souhaits, ce sont les filles qui sont le plus à risque d'être victimes de violence, oui, les filles et parfois les jeunes filles. Permettez-moi de rappeler au Comité que les jeunes femmes et les filles les plus à risque sont celles qui vivent avec un handicap ou qui sont sourdes. Elles sont jusqu'à trois fois plus à risque, une réalité que DAWN-RAFH Canada et le Comité doivent considérer comme inacceptable et doivent aborder avec le même sentiment d'urgence qui nous a finalement poussés à nous occuper de la situation déplorable vécue par les femmes autochtones.

Comme toujours, DAWN-RAFH Canada vient témoigner devant ce comité en adoptant une perspective intersectorielle qui englobe toutes les incapacités, visibles ou non, mais en parfaite connaissance du fait que certains facteurs augmentent grandement le risque, notamment le type de handicap, le fait d'être autochtone, d'être une femme de couleur, de vivre avec une limitation fonctionnelle.

Même si nous avons amélioré notre collecte de données sur ces questions et que la ministre Hajdu s'est penchée sur le problème dans le cadre de sa stratégie nationale, nous devons travailler avec des données très limitées, par exemple en ce qui concerne notre cohorte et les femmes et les filles autochtones. Nous savons que le taux de handicap chez les femmes autochtones est le plus élevé et se situe quelque part entre 25 et 35 % à tout le moins.

Nous souhaitons exprimer notre profonde déception et notre inquiétude quant à l'absence d'effort réel d'inclusion dans l'enquête des femmes et des filles autochtones ayant un handicap, qu'il soit connu, diagnostiqué ou non. Nous exhortons le Comité à inclure cet enjeu dans ses recommandations.

La discrimination fondée sur la capacité physique est en soi une forme de violence contre les femmes, tout comme le racisme. La discrimination systémique fondée sur la capacité physique est fort répandue, tout comme le racisme systémique. Ce n'est pas volontaire, ce n'est pas voulu, mais c'est omniprésent, et notre organisme travaille très fort à résoudre ces problèmes.

Sarah Stott est décédée il y a quelques mois. Nous ne connaissons pas hors de doute la cause de son décès. Toutefois, nous pouvons penser qu'une société fondée sur la capacité physique qui accorde moins de

valeur à ceux qui ont des aptitudes différentes n'est pas sans blâme quant à la raison et à la façon dont cette jeune femme est décédée. Elle a survécu après avoir été frappée par un train et après avoir souffert d'hypothermie sévère, et ensuite soutenue par une famille aimante et une communauté qui a aidé à réunir des fonds pour qu'elle puisse avoir son propre logement adapté à ses besoins et sa propre voiture. Nous pouvons émettre l'hypothèse que, nonobstant tout cela, Sarah ne se sentait tout simplement pas valorisée. Malgré tout l'amour et le soutien de sa communauté, le monde extérieur n'était pas prêt à l'accueillir, ce monde dont tellement de jeunes femmes aspirent à faire partie intégrante.

Notre projet le plus récent, financé par Condition féminine Canada, se nomme « Législation, politiques et services répondant à la violence envers les femmes handicapées et les femmes sourdes ». C'est le résultat de trois années de consultations dans la collectivité auprès de femmes handicapées dans 13 localités au Canada. Elles sont fatiguées de partager leurs histoires et de répéter encore et encore qu'elles ne reçoivent pas le soutien dont elles ont besoin.

Nous avons entrepris ce projet au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique et nous avons déjà commencé à observer les signes indéniables attestant des énormes lacunes dans les politiques et les prestations de programmes visant les femmes et les filles vivant avec un handicap. Les politiques, s'il y en a, tendent à être élaborées en réaction; les lois concernant les personnes ayant un handicap — la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario est en vigueur depuis 10 ans —, ne sont pas appliquées dans une perspective de genre; et toutes les politiques qui semblent bien fondées ne sont en général que des politiques bien rédigées, sans défenseurs, sans financement, et par conséquent, il n'y a aucun programme ni aucun service qui réponde

spécifiquement à nos besoins. Les résultats ne sont donc pas au rendez-vous.

Dans un monde où la haute technologie et les médias sociaux sont omniprésents, les filles ayant une limitation fonctionnelle sont les plus à risque d'être intimidées ou d'être exploitées en ligne. Malgré les possibilités inouïes qu'offre la technologie en matière de soutien aux femmes et aux filles vivant avec un handicap, il n'y a encore aucune loi ni politique en vigueur pour protéger nos jeunes femmes dans cet environnement en constante évolution qui domine la culture de la jeunesse actuelle.

Pour revenir à mes observations préliminaires, j'ajouterai que les taux de violence sexuelle, de violence physique, de violence verbale et de violence systémique envers les jeunes femmes et les filles ayant une limitation fonctionnelle sont au moins trois fois plus élevés que dans la population générale. Si nous avons le courage, en tant que pays, de vraiment étudier l'exploitation sexuelle des enfants et d'en recueillir les données, nous verrions de nouveau des taux alarmants d'abus sexuels parmi les fillettes vivant avec un handicap.

L'année dernière, la CBC a révélé un incident qui a retenu peu d'attention à l'échelle nationale: une jeune femme ayant une déficience intellectuelle a été agressée sexuellement dans un autobus du réseau de transport en commun de Winnipeg, alors que sa travailleuse de soutien, assise deux rangs devant elle, écoutait de la musique sur son iPod. Nous sommes confrontées à de telles situations dans notre travail avec les jeunes femmes ayant une déficience intellectuelle. Ce qu'elles nous répètent avec insistance, c'est qu'elles ont besoin d'être renseignées de façon appropriée sur leurs droits liés à la procréation et leurs droits en matière de sexualité. Elles ont besoin de recevoir le soutien requis pour les protéger et faire respecter leurs droits.

J'ai deux données importantes à partager avec vous aujourd'hui, tirées d'une étude récente sur les femmes détenues en Ontario. Quels sont les deux points que toutes ces femmes ont en commun? Encore une fois, 40 % de toutes les femmes incarcérées en Ontario déclarent avoir été victimes d'abus sexuels durant leur enfance ainsi que de traumatisme cérébral.

Que faisons-nous à DAWN-RAFH Canada? Je suis très fière de vous annoncer aujourd'hui notre récent partenariat prometteur avec la Fondation filles d'action, dont le financement pour les quatre prochaines années est assuré par une subvention de la Fondation canadienne des femmes. Durant les quatre prochaines années, la collaboration entre la Fondation filles d'action et DAWN-RAFH Canada sera axée sur les programmes destinés aux filles âgées de neuf à treize ans, afin d'inclure les filles ayant un handicap et les filles sourdes dans les programmes ordinaires offerts aux filles. C'est le projet positif le plus prometteur selon le principe « Donnez au suivant » que nous avons réalisé à ce jour et il est très important parce qu'il concerne notre avenir, celui des filles handicapées qui deviendront des leaders sûres d'elles.

Cette façon d'assumer la direction, d'endosser nos responsabilités envers toutes les filles, manque cruellement ailleurs. Au moment où je prends la parole aujourd'hui devant vous, je peux vous assurer qu'il n'y a qu'un petit nombre, je dis bien un tout petit nombre, de groupes d'entraide pour les femmes ayant une limitation fonctionnelle, et aucun groupe pour les filles ou les jeunes femmes dans cette situation. Il n'y a rien pour celles qui subissent les taux les plus élevés de violence. Comment cela est-il possible?

Nous sommes tous réunis ici aujourd'hui et nous devons — chacun de nous au Canada —, faire mieux. Cela relève de notre responsabilité

commune, une responsabilité que nous devons partager. Croyez-moi, ce n'est pas uniquement le travail de DAWN-RAFH Canada; il concerne chacun d'entre nous.

Je me présente devant vous aujourd'hui sans avoir déposé un mémoire parce que mon organisme fonctionne déjà tous les jours au-delà de ses capacités, et ce, depuis plus de 30 ans. Un mémoire et l'évocation d'un plus grand nombre de faits ne devraient pas être requis pour vous faire agir aujourd'hui. Tous les instruments de défense des droits de la personne, y compris la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels et la Convention relative aux droits des personnes handicapées, et toutes les études sur l'application par le Canada des conventions en matière des droits de la personne indiquent que le Canada manque à ses obligations envers les femmes et les filles vivant avec un handicap. Selon l'Organisation mondiale de la santé, nous sommes le plus important groupe minoritaire au monde. Selon le rapport le plus récent de la Commission des droits de la personne en 2015, près de 60 % des plaintes déposées concernaient une question de handicap.

Madame la ministre Qualtrough a été chargée d'élaborer une loi sur l'accessibilité à travers le Canada, de concert avec vous durant les deux prochaines années. Elle, moi et les millions de jeunes femmes et de filles vivant avec un handicap au Canada, nous avons toutes besoin de votre soutien et de votre engagement.

Je ne peux être plus fière du fait que le Canada ait enfin compris et assume la pleine responsabilité collective de l'exclusion des peuples autochtones et des torts qui leur ont été infligés. Je demande aujourd'hui au Comité permanent de la condition féminine et à tous ses membres d'en

faire de même pour les jeunes femmes et les filles vivant avec un handicap.

Merci.